



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs de la date limite du 1^{er} juillet 2025 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Programme d'Artiste en résidence

Données et informations générales

- 25 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 8 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 32,0 %).
- 14 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 3 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 8 subventions octroyées, 1 bénéficiaire reçoit sa première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquent clairement les objectifs artistiques et/ou exploratoires de la résidence, qui indiquent les activités prévues et qui présentent une démarche artistique claire et précise.
- Le jury a encouragé les personnes candidates et les organismes hôtes à donner plus de contexte sur le « pourquoi » du projet et sur la pertinence de la résidence sur la pratique de l'artiste proposé.e.
- Le jury encourage les personnes candidates à veiller à la qualité de leurs exemples d'œuvres, et de s'assurer que les images d'appui sont de qualité professionnelle. Pour plus d'information sur comment bien documenter vos œuvres, consultez la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) d'artsnb.
- Pour les artistes qui déposent au nom d'un collectif, le jury recommande que les personnes candidates expliquent clairement en quoi la résidence serait bénéfique au collectif, mais aussi aux qu'artistes individuels.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :



arts nb

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et/ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

Programme de Développement de carrière

Données et informations générales

- Le jury a évalué 32 demandes et a pu octroyer 18 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 56,3 %).
- 7 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut de « Non recommandé » à 7 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes qui sont évaluées par un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 2 demandes supplémentaires ont été disqualifiées car elles étaient inadmissibles à ce programme.
- Sur les 18 subventions octroyées, 4 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention



arts nb

- Le jury était heureux de voir que de nombreux artistes du Nouveau-Brunswick ont été sélectionné.es pour participer à des événements internationaux prestigieux dans diverses disciplines artistiques. Les membres du jury ont également tenu à souligner leur enthousiasme devant le nombre d'artistes qui présentent des œuvres dans des formes d'art qu'on voit moins souvent au Nouveau-Brunswick.
- Le jury a apprécié les descriptions de projet clairement rédigées qui démontrent un impact évident sur le développement artistique de la personne candidate. Le jury encourage les demandes qui comprennent des descriptions de projet plus courtes qui fournissent plus de détails pour le convaincre de l'impact et de la faisabilité du projet.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à expliquer pourquoi l'occasion proposée correspondait à leurs objectifs spécifiques : par exemple, pourquoi un festival particulier est le meilleur endroit pour présenter leur travail, quelles compétences et quels avantages la personne mentore sélectionnée peut leur apporter, etc. Si les membres du jury ont des doutes quant à la pertinence de l'occasion proposée pour réaliser l'objectif de la personne candidate, cela peut avoir une incidence sur la façon dont ils et elles perçoivent la faisabilité du projet.
- Pour les personnes candidates plus jeunes et en début de carrière en particulier, le jury a recommandé d'apprendre à écrire avec plus de confiance. Savoir communiquer avec confiance sur son travail est une compétence qui mérite d'être développée et qui aide le jury à croire en votre capacité à mener à bien le projet proposé.
- Le jury a apprécié les budgets qui fournissaient des détails pertinents pour le projet et incluaient des notes pour justifier les dépenses demandées. Ils ont noté que les budgets de certaines demandes manquaient de clarté ou incluaient des détails de financement dans des documents supplémentaires qui n'étaient pas présents dans leur budget; ces divergences ont rendu difficile l'évaluation précise des besoins d'un projet. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.



arts nb

- Pour les personnes candidates qui proposent des projets à grande échelle pour documenter leur carrière artistique, veuillez vous référer [au programme de Documentation](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, ou qui travaillent avec des collaborateurs.rices pour créer une nouvelle œuvre en tant que deuxième phase d'une œuvre existante, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.